



GRAPPE de Montcel

Groupe de Réflexion et d'Action pour le Plan d'Eau de Montcel

Séance du vendredi 10.11.2023

Présent.e.s : Bruno Lopez, Fabrice Guyot, Jean-François Porte, Fabrice Weber, Martine Porte, Françoise Mathey, Thierry Poilblan, Sylvain Martin, Mathilde Faure, Jacqueline Vissac, Régina Gatignol, Louis Gatignol, Laurence Calabrese, Aurélie Constans, Jean-Baptiste Vitaux, Grégory Bonnet, Annick Falempin, Alexandre Ameye, Cécile Daval, Raphaël Vincent.

Excusé.e.s : Natacha Vandamme, Norbert Onzon, Sylvain Mompied, Jérôme Rabanet, Sébastien Béra

Le maire fait un rappel des éléments évoqués lors de la réunion publique du 28.10.2022.

Le cabinet Aquabio présente en visioconférence le rapport du diagnostic écologique de l'étang et répond aux questions des participants.

Les analyses réalisées en mai ont mis en évidence :

- une alimentation de l'étang avec une eau de qualité moyenne,
- la présence de cyanobactéries dans l'étang,
- le faible peuplement de l'étang en macrophytes,
- la présence d'une faune non adaptée à ce type de plan d'eau, notamment les carpes,.

Au regard de tous ces éléments, une extension du plan d'eau pour créer une zone de baignade impliquerait des travaux importants sans aucune garantie de ne pas avoir de longues périodes d'interdiction de baignade au regard de la qualité de l'eau.

Il est donc décidé de renoncer à créer une partie baignade.

Est ensuite évoquée l'idée d'une extension qui pourrait servir :

- à créer des aménagements visant à améliorer la qualité de l'eau
- ou à étendre la zone de pêche
- ou à offrir une seconde partie en eau qui distinguerait les usages. La pêche resterait sur la partie actuelle ; l'extension, reliée par l'eau mais bien distincte, pourrait accueillir des espaces de détente et de restauration en bordure d'eau, des hébergements insolites sur l'eau...

Les pêcheurs font connaître leur opposition à une chacune de ces options.

Au regard de ces éléments et du coût inhérent à une éventuelle extension (environ 60 000€ pour un peu moins d'un hectare), il est décidé de s'en tenir à une mise aux normes de l'étang dont le coût

devrait avoisiner 62 000€ répartis entre la réfection de la prise d'eau (12 000€), la création d'un moine (35 000€ avec passerelle, dalle et raccordement à la bonde de fond) et d'un évacuateur de crue (15 000€).

Il est ensuite évoqué les différents aménagements qui avaient été sollicités lors de la précédente réunion, leur emprise et leur coût. Il y a une volonté de créer des aménagements en faveur de la jeunesse, du sport et des regroupements, tout en étant « connecté » avec la nature tout en préservant celle-ci au maximum.

En fonction de ces éléments, les membres du groupe sont favorables à imaginer un projet comprenant les aménagements suivants :

- un terrassement du futur terrain communal afin qu'il puisse accueillir les festivités des associations
- un accès à l'électricité pour les festivités
- une aire de stationnement utilisable pour jouer à la pétanque
- un espace permettant les pique-nique, barbecues, avec abris, tables, bancs
- un sentier de découverte et/ou botanique reliant notamment le lieu-dit du Pont à l'étang
- une aire de jeux pour enfants
- une aire fitness-musculation
- un city-stade.

Le coût de la mise aux normes et des éventuels aménagements (hors Moe ou AMO) est estimé à 240 000€, de nombreuses subventions pourraient être sollicitées (FIC, DETR, ANS, Leader...) et une de principe d'un montant de 80 000€, a déjà été obtenue auprès de la région.

Une esquisse de projet sera préparée pour la prochaine réunion du groupe.

La soirée se poursuit avec un moment de convivialité.